

68720 HOCHSTATT



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE
DU 16 mai 2022**

Sous la présidence de Monsieur Matthieu HECKLEN, Maire
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, salue la présence
du public et ouvre la séance à 19 h
La presse est excusée.

Sont présents : Monsieur Matthieu HECKLEN, Maire
MM. et Mmes Guy LOCHER - 1^{er} Adjoint, Guilaine WEISS - 2^{ème} Adjointe, Mathieu
HARTMANN - 3^{ème} Adjoint, Jullianne BURTIN-DEYBER - 4^{ème} Adjointe, Danièle BACH, Jean-
Pierre BADER, Gilles BUIRETTE, Dominique FABBRO, Philippe MALASSINE, Véronique
MULLER, Franck POUNOT, Aude SATRE, Bertrand TAULIAUT, Gaëlle MAT, Françoise
RITTELMAYER.

Ont donné procuration :

Madame Bélanda MARCHAL à Monsieur Mathieu HARTMANN
Madame Laetitia SCHMITT à Madame Danièle BACH

Sont absentes et excusées :

Mmes Bélanda MARCHAL, Laetitia SCHMITT

Est absent non excusé :

Yann DILLMANN

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance : Dominique FABBRO



ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2022
2. Urbanisme :
 - Permis de construire
 - Permis de démolir
 - Déclarations préalables
 - Déclarations d'intention d'aliéner
3. Travaux d'aménagement de la rue du Bourg (voirie) – Lot unique
 - Attribution de marché
4. Finances :
 - Demande de subvention – Ecole élémentaire
5. Compte-rendu de délégation
6. Chasse – Agrément d'un nouveau permissionnaire
7. Divers :
 - Intervention des Adjointes sur les activités en cours et à venir
 - Remerciements



1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2022

N'appelant aucune observation, le conseil municipal approuve, à 14 voix « POUR » (dont 2 pouvoirs) et 4 « ABSENTION », le compte-rendu de la séance du 28 mars 2022.

2. Urbanisme

2.1 Permis de construire

Trois demandes de permis de construire ont été déposées en mairie, à savoir :

- Déposée par Maisons CREAGES de BRUNSTAT pour le compte de Monsieur et Madame Danary THOUN, domiciliés 31, rue du Vieil Armand à WITTELSHEIM, pour un projet de construction d'une maison individuelle sise rue de la Chapelle, sur le terrain cadastré section 01 – N° 149/67.

Un avis défavorable a été émis pour cette demande de permis de construire. Des non-conformités sont observées, à savoir :

- UA 6.2 : la façade de la maison doit être positionnée au maximum à 4 m de l'alignement de la voie.
- UA 10.2 : non conforme, le PLUi précise l'autorisation de deux niveaux droits + 1 niveau en comble.
Le niveau naturel moyen du terrain n'est pas à 3,30 m comme indiqué, en conséquence le sous-sol est à considérer comme un niveau.
- UA 12.1 : il est impératif de matérialiser les places de stationnements.

- Déposée par Monsieur Hemza GALFOUT, domicilié 42b, rue de Turenne à MULHOUSE, pour des travaux débutés et non déclarés (modification de façades, construction d'une véranda avec terrasse et mise en place d'une clôture) sis 19, Grand'Rue, sur le terrain cadastré section 03 – N° 67 et N° 68.

Un avis défavorable a été émis pour cette demande de permis de construire. Des non-conformités sont observées à savoir :

- UA 6.3 : vérifier la conformité en ce qui concerne cet article en fonction de la mitoyenneté du mur de la maison.
- UA 11.1 : le calcul des surfaces toiture terrasse est inexact (surface actuelle + surface créée) x 0.3 = 32 m²
(72 m² + 35) x 0.3 (non conforme étant donné que la toiture terrasse fait 35 m²)
- UA 12.1 : il est impératif de matérialiser les places de stationnements.
3 places de stationnements dont 1 non close obligatoire. Le projet ne présente que 2 places.

- Déposée par Monsieur Fabien FREY, domicilié 67, Grand'Rue à HOCHSTATT, pour la construction d'une maison individuelle sur le terrain cadastré section 01 – N 40a, N° 37 et N° 38.

Un avis réservé a été émis pour cette demande de permis de construire avec les conditions suivantes :

- De créer à minima 1 place non close (les 6 places de parking indiquées n'existent pas)



- Mise en place des cuves de rétention
- Préciser le type de clôture à l'avant de la propriété
- Le passage d'accès à la propriété doit impérativement mesurer une largeur de 4 m (d'après les plans la largeur paraît insuffisante).

2.2 Permis de démolir

- Déposé par Monsieur Serge HELL, domicilié 13, rue Herrenwald à SAINT-AMARIN, pour la démolition d'un garage sis 17, rue de la Chapelle, sur le terrain cadastré section 01 – N° 149.

Un avis favorable a été émis pour cette demande de permis de démolir.

2.3 Déclarations préalables

Neuf déclarations préalables ont été réceptionnées en mairie, à savoir :

- Déposée par Monsieur Thierry NEFF, domicilié 3, rue de la Carrière à HOCHSTATT, pour un projet de mise en place d'une terrasse sur piliers en structure métallique et bois, ainsi que la transformation d'une fenêtre en porte fenêtre de la maison cadastrée section 05 – N° 321.
- Déposée par Madame Antonella DELLI-CASTELLI, domiciliée 10B, impasse des Abeilles à HOCHSTATT, pour l'édification d'une clôture grillagée en panneau occultant d'une hauteur maximale de 1,70 m sur le terrain cadastré section 04 – N° 430.
- Déposée par Monsieur Jean-Louis BURGY, domicilié 5, rue de l'Étang à HOCHSTATT, pour la dépose du bardage d'un hangar situé 17, rue de Zillisheim, cadastré section 02 – N° 17.
- Déposée par Monsieur Janny RABINEAU, domicilié 10A, impasse des Abeilles à HOCHSTATT, pour un projet de mise en place d'une clôture grillagée en panneau occultant d'une hauteur maximale de 1,70 m sur un terrain cadastré section 04 – N° 429.
- Déposée par Monsieur Michel WILLEMANN, domicilié 11A, rue des Champs à HOCHSTATT, pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la maison cadastrée section 04 – N° 367.
- Déposée par Madame Martine FOURNIER, domiciliée 23, rue des Plumes à HOCHSTATT, pour la mise en place d'un abri de jardin composé d'une partie ouverte sur le terrain cadastré section 04 – N° 373.
- Déposée par Monsieur Christophe DRELLER, domicilié 6, rue de Zillisheim à HOCHSTATT, pour un projet de ravalement de façades avec pose d'isolant, remplacement des menuiseries extérieures, réfection de la toiture avec remplacement des tuiles sans modification de l'aspect actuel et création de deux places de parking sur le terrain cadastré section 01 – N° 48.
- Déposée par Monsieur Olivier WEINSTOERFFER, domicilié 5, rue des Bergers à HOCHSTATT, pour un projet de mise en place de 15 modules photovoltaïques sur 28 m² sur la toiture de la maison cadastrée section 02 – N° 230.

Un avis favorable a été émis pour ces déclarations préalables.



- Déposée par Madame Oussaha DYNL, domiciliée 8, route de Froeningue à HOCHSTATT, pour l'installation d'un grillage sur un muret existant en limite de propriété afin d'éviter tout risque de chutes de jeunes enfants sur le terrain cadastré section 06 – N° 288 et N° 289.

Un avis favorable a été émis à titre exceptionnel suite à l'obtention des autorisations spéciales des voisins.

2.4 Déclarations d'intention d'aliéner

Madame Guilaine WEISS, 2^{ème} Adjointe, rejoint la séance à 19 heures 30.

La mairie a été destinataire de six déclarations d'intention d'aliéner :

- Pour le bien sis 1-3, impasse des Roseaux, cadastré section 05 – N°452/262 et 453/262, propriété du Syndicat des copropriétaires « Les Champs Fleuris ».
- Pour le bien sis 14, rue Foltzer, cadastré section 03 – parcelles N° 296/43, N° 297/43 et N° 301/43, propriété de Madame Florence SCHLIENGER.
- Pour le bien sis 21, rue de Heimsbrunn, cadastré section 07 – N° 375/242, propriété de Madame Nadège BRANCA.
- Pour le bien sis 22, rue de Galfingue, cadastré section 07 – N° 364/102, propriété de Monsieur Jérôme RACON et Madame Audrey CARRIOT.
- Pour le terrain sis rue de la Chapelle, cadastré section 01 – N° 149/67, propriété des conjoints HELL.
- Pour le terrain sis rue des Cigognes, cadastré section 02 – N° 266/42, propriété de la Société ALSATERRE

La commune n'utilise pas de son droit de préemption pour ces opérations.

3. Travaux d'aménagement de la rue du Bourg (voirie) – lot unique ⇒ Attribution de marché

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2022 relative aux travaux d'aménagement de la Rue du Bourg (VOIRIE) : validation de l'avant-projet et approbation du plan prévisionnel de financement,

VU la consultation en procédure adaptée lancée le 29 mars 2022 sur le site SafeTender et la publication dans le journal d'annonce légale (L'ALSACE) du 2 avril 2022,

4 entreprises ont déposé leurs offres dématérialisées dans les délais impartis, à savoir :

- ✚ Travaux Publics SCHNEIDER,
- ✚ LINGENHELD SAS,
- ✚ COLAS France,
- ✚ Eurovia.

VU le règlement de consultation et la date limite de dépôt des offres fixées au lundi 02 mai 2022,



VU les rapports d'analyse (technique et financières) réalisés par le bureau d'études SERUE, maître d'œuvre en tenant compte uniquement des prix de la tranche ferme,

Pour mémoire : ESTIMATIF du Maître d'œuvre :
Tranche Ferme 326 435 € HT

Les offres sont classées comme suit :

1. COLAS	298 264,27 € HT
2. TP SCHNEIDER	287 080,00 € HT
3. LINGENHELD	399 817,30 € HT
4. EUROVIA	448 348,00 € HT

L'entreprise COLAS ayant un très bon mémoire technique et des prix cohérents arrive en tête de la classification.

Monsieur le Maire précise que les options suivantes avaient été incluses dans la consultation :

- ✚ Option 1 : Logos piétons colorés
- ✚ Option 2 : Enrobés sur la Rue des Frênes
- ✚ Option 3 : Coussins Berlinois en enrobé
- ✚ Option 4 : Coussins Berlinois en caoutchouc
- ✚ Option 5 : Stabilisés sur les venelles piétonnes
- ✚ Option 6 : Enrobés noirs et résine pépite
- ✚ Option 7 : Fourniture et câblage de l'éclairage (Rue des Frênes)

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les options suivantes :

- ✚ Option 1 pour un montant HT de 520 Euros
- ✚ Option 2 pour un montant HT de 5 100 Euros
- ✚ Option 7 pour un montant HT de 17 946 Euros

Ramenant le montant total du marché à **321 830,27 € HT** (soit 386 196,32 Euros TTC).

Entendu l'exposé ci-dessus et sur la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

A 18 voix POUR (dont 2 pouvoirs),

- ✚ *Valide les options 1 (logos piétons colorés), 2 (enrobé sur la Rue des Frênes) et 7 (Fourniture et câblage de l'éclairage – rue des Frênes)*
- ✚ *Décide d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS, économiquement et techniquement la mieux-disante pour un montant de 321 830,37 €HT (soit 386 196,32 Euros TTC),*
- ✚ *Autorise Monsieur le Maire à signer le marché et à effectuer toutes les démarches qui s'y rattachent,*
- ✚ *Précise que les crédits nécessaires sont prévus dans le budget primitif M57 - 2022, compte 231, opération 016 Voies et réseaux.*

4. Finances ⇒ demande de subvention – Ecole élémentaire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante une demande de subvention émanant de l'école élémentaire pour une classe de découvertes qui aura lieu du 26 juin 2022 au 1^{er} juillet 2022, à Orbey dans le centre PEP « La Chaume ».



Ce projet concerne une cinquantaine d'élèves scolarisée dans les classes de CP-CE1, CM1, CM2 et ULIS.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 18 voix POUR (dont 2 pouvoirs),

- ✚ **Décide d'octroyer une subvention à hauteur de 1 500 €uros à l'Ecole dans le cadre de la demande susmentionnée,**
- ✚ **Précise que les crédits nécessaires sont prévus dans le budget primitif M57 – 2022,**
- ✚ **Habilite Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette décision.**

5. Compte-rendu de délégation

En application du code général des collectivités territoriales et notamment de son article L.2122-23, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les prestations suivantes ont fait l'objet d'une commande.

5.1 Travaux de point-à-temps

Le devis établi par MATROL pour des travaux de point-à-temps dans les diverses rues du village a été validé pour un montant de 6 364 € HT (soit 7 636,80 € TTC).

5.2 Chemins Ruraux

Le devis de l'entreprise HARTMANN pour des travaux de profilage et de compactage (chemin Ferme WITTMANN et Étang / Galfingue) a été validé pour un montant de 3 390 € HT (soit 4 068 € TTC).

5.3 Diagnostic amiante

En prévision des travaux de réfection de la toiture de l'école maternelle, 3 bureaux d'étude ont été consultés pour un diagnostic amiante.

En finalité, l'offre de la Société DIAG68 a été retenue pour un montant de 200 € HT, comprenant le déplacement, les investigations, le sondage et la rédaction du rapport ; puis 35 € HT par prélèvement effectué.

5.4 Ets Kleiber

⇒ L'entreprise KLEIBER a été missionnée pour la fabrication et la pose de 3 grilles de protection au niveau des buses d'évacuation des eaux pluviales.
L'ensemble se chiffre à 2 520 € HT (soit 3 024 € TTC).

⇒ Pour faire suite à la demande des enseignants de l'école élémentaire et dans le but de sécuriser le site, l'entreprise KLEIBER a été missionnée pour la fabrication et la mise en place d'un portail pour un montant de 3 550 € HT (soit 4 260 € TTC).



5.5 Défibrillateurs

Le devis de la société Best of Santé Medical pour la fourniture et l'installation de 4 défibrillateurs a été validé pour un montant de 7 920 € HT (soit 9 504 € TTC).

5.6 Aire de jeux et de convivialité : achat d'une table de ping-pong

Le devis de la société AREA pour la fourniture d'une table de ping-pong a été validé pour un montant de 1 455 € HT (soit 1 746 € TTC).
L'installation sera effectuée par le service technique.

6. Chasse – Agrément d'un nouveau permissionnaire

Monsieur le Maire expose que conformément au cahier des charges approuvé par l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2014, le conseil municipal est sollicité pour l'agrément d'un nouveau partenaire déclaré par Monsieur Pierre PROSS, Président de l'Association de la Chasse de Hochstatt, à savoir :

⇒ Monsieur André SCHWIMMER, domicilié à KINGERSHEIM (68260), 45, rue de la Doller

Ce candidat remplacera comme associé : Monsieur Paul DOURSON (démissionnaire).

Les justificatifs concernant Monsieur André SCHWIMMER ayant été remis en mairie, il est proposé au conseil municipal de réserver une suite favorable à cette demande d'agrément.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à 17 voix POUR (dont 1 pouvoir), 1 CONTRE,

✚ Émet un avis favorable à cette demande.

7. Divers

7.1 Intervention des Adjointes sur les activités en cours et à venir

7.1.1 Intervention de Monsieur Guy LOCHER, 1^{er} Adjoint

- ⇒ Des travaux de débroussaillage seront réalisés par l'entreprise WOLF semaine 22.
- ⇒ Des travaux d'élagage sont programmés pour les 14 et 15 juin prochain.
- ⇒ Des nids d'hirondelles seront installés prochainement dans divers lieux (garage du presbytère, aux ateliers municipaux, école maternelle).
- ⇒ Monsieur LOCHER rend compte de l'assemblée générale du SIGFRA à laquelle il a assisté avec Madame Véronique MULLER : cette dernière consistait principalement à l'adoption du compte administratif 2021, le vote du budget primitif 2022 et le devenir du SIGFRA.

7.1.2 Intervention de Madame Jullianne BURTIN, 4^{ème} Adjointe

- ⇒ Le prochain Feuilleton paraîtra mi-juin et devra être distribué au plus tard pour le 19 juin. Un numéro spécial « Associations » sera également diffusé.



Monsieur le Maire signale qu'un problème a été relevé lors de la distribution du dernier Feuilleton et demande un strict respect des délais. Des réclamations nous sont parvenues.
⇒ Une commission « Associations » portant sur l'attribution des subventions se tiendra prochainement.

L'ASH nous a signalé que la tondeuse à gazon utilisée par l'association est tombée en panne. Les frais de réparation semblent être onéreux, une solution devra être trouvée rapidement.

7.1.3 Intervention de Madame Guilaine WEISS, 2^{ème} Adjointe

⇒ La fermeture d'une classe en élémentaire est hélas confirmée. 98 élèves sont dénombrés en élémentaire (+ 10 en ULIS) et 89 en maternelle.
⇒ Une réunion de travail est programmée lundi prochain, le 23 mai pour trouver un nom au complexe scolaire.

7.1.4 Intervention de Monsieur Mathieu HARTMANN, 3^{ème} Adjoint

⇒ Comme annoncé par Monsieur le Maire, l'offre de l'entreprise COLAS a été retenue pour les travaux de voirie dans la Rue du Bourg. Le périscolaire étant fermé, le planning est figé pour un commencement dès le début des congés scolaires et une fin des travaux avant la rentrée.
⇒ Nous attendons le rendu définitif de l'étude de sécurité avec les chiffrages et aménagements concrets de certaines rues. Une commission sera organisée avant cet été pour statuer sur les solutions proposées.
⇒ Aire de jeux et de convivialité : la première tonte a été effectuée ce jour. L'ouverture est prévue pour le 25 mai prochain (9h00 à 21h00 en été, 9h00 à 17h00 en hiver). La date du samedi 10 septembre a été retenue pour l'inauguration officielle.

7.2 Remerciements

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des remerciements parvenus de :

- ⇒ Madame Cécile HIRTZLIN (85 ans)
- ⇒ Madame Gabrielle MULLER (80 ans)
- ⇒ Monsieur Raymond MOSER (80 ans)
pour le panier garni reçu à l'occasion de leur anniversaire.

Prochaines réunions du Conseil Municipal

Les dates suivantes ont été arrêtées pour les prochaines réunions du Conseil Municipal :

- Mardi 5 juillet 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire,
Matthieu HECKLEN



**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal de HOCHSTATT
de la séance du 16 mai 2022**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2022
2. Urbanisme :
 - Permis de construire
 - Permis de démolir
 - Déclarations préalables
 - Déclarations d'intention d'aliéner
3. Travaux d'aménagement de la rue du Bourg (voirie) – Lot unique
 - Attribution de marché
4. Finances :
 - Demande de subvention – Ecole élémentaire
5. Compte-rendu de délégation
6. Chasse – Agrément d'un nouveau permissionnaire
7. Divers :
 - Intervention des Adjointes sur les activités en cours et à venir
 - Remerciements

